



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Aux actionnaires de Nouveau Monde Graphite Inc. :

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle et extraordinaire (l'« **Assemblée** ») des porteurs d'actions ordinaires (les « **Actions ordinaires** ») de Nouveau Monde Graphite Inc. (la « **Société** ») se tiendra dans un format hybride, qui se déroulera en personne au 600, chemin de la Forex, Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 3B0 et au moyen d'une webémission en direct en utilisant la plateforme LUMI au <https://web.lumiagm.com/447507053>, le jeudi 16 juin 2022 à 11 h 00 (heure de l'Est) aux fins suivantes :

1. présenter les états financiers consolidés audités de la Société pour les exercices financiers terminés les 31 décembre 2021 et 2020 et le rapport de l'auditeur indépendant y afférent (les « **États financiers** »);
2. élire chacun des administrateurs désigné dans la circulaire de sollicitation de procuration ci-jointe (la « **Circulaire** »), soit M. Daniel Buron, M. Eric Desaulniers, M. Arne H Frandsen, M. Jürgen Köhler, Mme Nathalie Pilon, M. James Scarlett and M. Andrew Willis, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés;
3. nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. en tant qu'auditeur externe de la Société et autoriser les administrateurs à déterminer sa rémunération;
4. considérer et, s'il est jugé à propos, adopter une résolution (dont le texte est reproduit à l'Annexe « A » de la Circulaire) concernant la ratification et la confirmation du régime d'option d'achat d'actions de la Société, comme il est décrit plus en détail dans la Circulaire; et
5. examiner toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'Assemblée ou lors de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La Circulaire pour l'Assemblée est jointe au présent avis de convocation.

Montréal (Québec), le 12 mai 2022

Par ordre du conseil d'administration,

(s) David Torralbo

David Torralbo

Chef des affaires juridiques et secrétaire corporatif

Afin d'atténuer les risques pour la santé et la sécurité de nos collectivités, de nos actionnaires, de nos employés et d'autres parties prenantes attribuables aux préoccupations actuelles en santé publique liées à la pandémie du coronavirus (la « **COVID-19** »), la Société tient l'Assemblée dans un format hybride, qui se déroulera en personne au 600, chemin de la Forex, Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 3B0 et par le biais d'une diffusion en direct sur une plateforme avec un vote en temps réel. Les actionnaires auront une chance égale de participer à l'Assemblée grâce à ce format hybride, quelle que soit leur situation géographique. Comme toujours, nous encourageons les actionnaires à exercer avant l'Assemblée les droits de vote rattachés à leurs actions.

Les actionnaires de la Société dont les Actions ordinaires sont inscrites au registre de la Société à leur nom peuvent exercer leur droit de vote en assistant à l'Assemblée ou en remplissant un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote. Si vous ne pouvez assister à l'Assemblée en personne ou par webémission en direct, veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote pour l'Assemblée. Les procurations doivent être reçues par l'agent de transfert et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société au plus tard à 11 h 00 (heure de l'Est) le 14 juin 2022 ou au plus tard 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant la date et l'heure fixées pour la reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement ou de report par i) la poste, à l'adresse suivante : Compagnie Trust TSX, C.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1; ii) par télécopieur au 416-368-2502 ou par le numéro sans frais au Canada et aux États-Unis 1-866-781-3111; iii) en appelant le numéro sans frais au Canada et aux États-Unis 1-888-489-7352; (iv) en votant en ligne sur le site web suivant www.tsxtrust.com/vote-proxy; ou v) par numérisation et transmission par courriel à l'adresse proxymvote@tmx.com.

Si vous n'êtes pas un Actionnaire inscrit, mais que vous en êtes le propriétaire véritable, veuillez suivre les instructions à cet effet contenues dans la Circulaire.

Notification et accès

La Société utilise les procédures de notification et d'accès (les « Procédures de notification et d'accès ») en vertu du *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* et du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, pour la distribution de documents relatifs aux procurations aux actionnaires inscrits et véritables. Les Procédures de notification et d'accès sont un ensemble de règles qui permettent aux émetteurs assujétis de publier des versions électroniques des documents relatifs aux procurations (y compris les circulaires de sollicitation de procurations) et aux états financiers annuels par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et d'un autre site web, plutôt que d'envoyer des copies papier de ces documents aux actionnaires. Les actionnaires recevront tout de même un avis de convocation à l'Assemblée, un formulaire de procuration et un formulaire d'instructions de vote par la poste.

Les actionnaires qui ont des questions sur les dispositions relatives aux Procédures de notification et d'accès peuvent contacter Compagnie Trust TSX au numéro sans frais 1-888-433-6443 ou par courriel à tsxt-fulfilment@tmx.com. Les actionnaires peuvent choisir de recevoir un exemplaire imprimé de la Circulaire et des États financiers en contactant Compagnie Trust TSX au numéro sans frais 1-888-433-6443 ou par courriel à tsxt-fulfilment@tmx.com. Des copies électroniques de l'avis de convocation à l'Assemblée, de la Circulaire, du formulaire de procuration, du formulaire d'instructions de vote et des États financiers peuvent être consultées sur le profil SEDAR de la Société à l'adresse www.sedar.com, sur le site web de la Société à l'adresse **Erreur! Référence de lien hypertexte non valide.** www.nmg.com/fr et www.meetingdocuments.com/TSXT/NOU à compter du 17 mai 2022. La Société n'utilisera pas la procédure connue sous le nom d'« assemblage » en ce qui concerne l'utilisation des Procédures de notification et d'accès. Il y a assemblage lorsqu'un émetteur assujéti utilisant les Procédures de notification et d'accès fournit un exemplaire imprimé de la Circulaire et des autres documents pertinents relatifs à l'Assemblée à certains actionnaires avec le dossier de notification. En ce qui concerne l'Assemblée, tous les actionnaires recevront les documents requis en vertu des Procédures de notification et d'accès, qui ne comprendront pas de copies imprimées de la Circulaire et des États financiers.

Veuillez lire attentivement et intégralement la Circulaire avant de voter, car elle a été préparée pour vous aider à prendre une décision éclairée sur les questions à trancher. La Circulaire et les États financiers sont disponibles sous le profil de la Société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Afin de s'assurer que des exemplaires imprimés de la Circulaire et des États financiers puissent être remis à l'Actionnaire qui en fait la demande à temps pour qu'il puisse les examiner et renvoyer un formulaire d'instructions de vote ou un formulaire de procuration avant la date limite, il est fortement conseillé à l'Actionnaire de s'assurer que sa demande soit reçue au plus tard à 11 h 00 (heure de l'Est) le 3 juin 2022.